



CCAP
ASSURANCES VIE

COMPTE RENDU 2015

SOMMAIRE

Mission et valeurs de la CCAP	3
Rapport du Président	4
Vue d'ensemble de l'année 2015	6
Bilan consolidé au 31 décembre 2015	8
Comptes d'exploitation au 31 décembre 2015	10
Organes et organisation	12
N'hésitez pas à nous contacter !	14

En couverture : les immeubles de la CCAP s'équipent de photovoltaïque

La CCAP entretient son parc immobilier et participe au développement durable en équipant ses immeubles de centrales photovoltaïques. La photo de couverture du présent rapport montre le toit de notre bâtiment de la rue Pierre-à-Mazel où un dispositif de 80'000 kwh/an a été installé. L'électricité produite par nos infrastructures, qui couvre au total les besoins de 30 ménages de 4 personnes, est revendue à Viteos, le principal pourvoyeur de courant de la région.

MISSION ET VALEURS DE LA CCAP

Encourager la prévoyance dans le canton de Neuchâtel

Créée en 1898 par le Grand Conseil, la Caisse cantonale d'assurance populaire (CCAP) est une entreprise autonome de droit public, bénéficiant de la garantie de l'Etat. Elle a pour mission d'encourager la prévoyance dans le canton de Neuchâtel en proposant des solutions de prévoyance professionnelle, d'assurance individuelle et de prêt hypothécaire. Plus de 10'000 personnes et 600 entreprises ou institutions lui font confiance aujourd'hui.

Depuis plus de 100 ans, notre volonté est d'accompagner la vie des Neuchâteloises et des Neuchâtelois, de la rendre à la fois plus sûre et plus prospère. Le développement d'une offre attractive, l'entretien d'une étroite relation de proximité avec la population ainsi qu'un engagement durable pour la région, notamment en termes d'investissements et d'actions de soutien, constituent la base de cet accompagnement.

Au cœur de l'activité de la CCAP se trouve le principe de mutualité, qui nous permet de nous consacrer entièrement à l'intérêt de nos clients et partenaires. Il est renforcé par une gouvernance responsable et une forte culture d'excellence – fondée sur le savoir-faire technique, la formation et la maîtrise des risques – grâce auxquelles nous pouvons travailler de manière efficiente, et nous différencier encore davantage sur le marché.

RAPPORT DU PRÉSIDENT

Nous nous réjouissons ici même, l'an passé, de voir se terminer un nouvel exercice satisfaisant pour notre institution sur le plan des performances financières, et de voir, une fois de plus, notre « degré de couverture », qui est le principal indicateur de la santé financière d'une caisse de pension, se renforcer. Force est de relever que l'exercice 2015, qu'il nous appartient de commenter ici, s'est révélé plus mitigé. En effet, la performance des placements (1 %) est certes comparable à celle des indices de référence (0,7 % pour UBS, 0,95 % pour Credit Suisse), mais inférieure à l'objectif qui est le nôtre (supérieur à 2 %) compte tenu de nos engagements auprès de nos assurés.

La situation n'a cependant rien de problématique, puisque nous conservons un degré de couverture confortable de 107,6 %, et une réserve de fluctuation de valeurs (dont le rôle est de nous permettre d'amortir les fluctuations de marché) légèrement supérieure à 50 % de son objectif (50,7 %). Il est vrai cependant qu'un certain climat ambiant, caractérisé, d'une part, par l'incertitude des marchés financiers et, d'autre part, par une série de problématiques techniques (notamment, le défi du vieillissement de la population et la grande réforme Prévoyance vieillesse 2020), nous invite à la plus grande des vigilances.

Se préparer pour l'avenir

En conséquence, permettez-moi de revenir ici sur la façon avec laquelle la CCAP se prépare pour l'avenir, et sur ce qui est mis en place pour que toutes les chances de succès futurs et de santé financière durable soient de notre côté. En premier lieu, il faut relever l'efficacité de l'organisation mise en place par notre directeur, Dimitri Kroemer, et la qualité, en termes de compétences et d'engagement, de son équipe. Pour qu'une caisse de pension soit bien gérée, un subtil mélange de cohésion, de technicité et de dynamisme est nécessaire, et je me réjouis de constater, chaque jour, que ces qualités sont réellement présentes à la CCAP.

Parallèlement, dans un domaine qui tend à se réguler de plus en plus – à l'excès, estiment certains ! –, il est essentiel, pour une institution de prévoyance, de se conformer aux exigences

légales, et de mettre en place les processus opérationnels qui permettent de le faire. Tel est le cas de la CCAP, qui a initié, en 2015, plusieurs mesures visant à assurer sa conformité légale, notamment la mise à jour de son règlement de placement suite à des modifications de l'Ordonnance sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (OPP 2), et la réalisation d'une expertise actuarielle – cette expertise servant à confirmer que la caisse est saine du point de vue technique.

Une vision claire et partagée

Mais les ressources et la conformité ne font pas tout, encore faut-il que la gestion au quotidien de l'institution soit encadrée et orientée par une vision claire et partagée. C'est pour répondre à cette nécessité que le Conseil d'administration et la direction de la CCAP ont mené à bien, en 2015, une réflexion sur la mission et les valeurs de la caisse, réflexion essentielle, dont vous pouvez trouver une synthèse dans ce document (page 3). Je ne voudrais pas manquer de saluer ici l'esprit dans lequel elle a été menée. Je remercie vivement mes collègues du Conseil d'administration ainsi que les directeurs impliqués pour leur engagement dans ce processus des plus importants dans la période de mutations profondes que nous traversons.

Je vous remercie infiniment de votre confiance, et vous souhaite bonne lecture de ce compte rendu de l'année 2015.

Didier Berberat

Président du Conseil d'administration

VUE D'ENSEMBLE DE L'ANNÉE 2015

Mission et valeurs

En tant qu'institution de droit public, la CCAP est régie par une loi cantonale neuchâteloise; parallèlement, en tant que caisse de pension, elle doit respecter le dispositif légal de la loi fédérale sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (LPP). Elle n'en reste pas moins une organisation dont le fonctionnement est similaire à celui d'une entreprise privée, avec une stratégie à définir, et à adapter régulièrement. En 2015, le Conseil d'administration et la direction de la CCAP ont finalisé la formulation de la mission et des valeurs de l'institution (voir ici même page 3) afin de doter son activité d'un cadre managérial clair.

Capital confiance important

Pour la CCAP comme pour toutes les institutions d'assurance et de prévoyance helvétiques, l'année 2015 a été plus mitigée que les trois précédentes, en tous les cas pour ce qui concerne les placements, avec une rentabilité de 1 % contre 6,5 % en 2014. Au niveau commercial, le bilan est plus satisfaisant, puisque la croissance des ventes de solutions de 2e et 3e pilier s'est poursuivie à la CCAP, avec même un nombre record atteint dans le domaine de la prévoyance individuelle (455 contrats en plus en 2015 contre 281 en 2014). Cette croissance est un signe positif qui montre que la CCAP jouit toujours d'un capital confiance important et d'un positionnement pertinent.

Bonne santé technique

La faible rentabilité obtenue par les placements sur les marchés financiers en 2015 n'empêche pas la CCAP d'afficher une bonne santé technique. A fin 2015, son degré de couverture global – véritable indicateur de l'équilibre financier d'une institution de prévoyance – se situe à 107,6 %, certes en baisse par rapport à 2014 (109,34 %), mais toujours sensiblement supérieur à la barre des 100 % requis. Ses provisions techniques sont entièrement constituées, et sa réserve de fluctuation de valeurs, qui se situe à 50,7 % de son objectif, reste confortable. Si l'on met à part l'augmentation des frais de courtage, qui s'explique par le nombre particulièrement important d'affaires réalisées en prévoyance individuelle en 2015, on constate que les frais d'administration de la CCAP sont restés stables.

Panneaux photovoltaïques à Neuchâtel

La pierre est un véhicule d'investissement que l'on retrouve souvent dans les portefeuilles d'investissement des caisses de pension, car elle offre des performances intéressantes sur la durée, en termes de rendement et de résistance à la volatilité. La CCAP n'est pas en reste en la matière, avec un parc immobilier en propriété directe important dans le canton de Neuchâtel. Des investissements de taille sont consentis régulièrement pour entretenir et moderniser nos objets. C'est ainsi qu'en 2015, la CCAP a doté ses immeubles de la rue Pierre-à-Mazel à Neuchâtel d'une infrastructure complète de panneaux photovoltaïques.

Entreprise formatrice

Depuis près de 115 ans, la CCAP est une institution qui participe activement à la vie économique et sociale du canton de Neuchâtel. Depuis 2014, l'engagement de la CCAP dans la région se concrétise notamment par le recrutement et la formation professionnelle de jeunes apprenti(e)s. Cet engagement s'est poursuivi en 2015, avec l'arrivée d'un deuxième candidat, l'annonce de celle d'un troisième étant planifiée pour l'été 2016.

Chiffres clés de la CCAP

	2015	2014	Variation
Bilan en CHF	846'265'977	791'620'374	54'645'603
Performance moyenne des placements	1 %	6,5 %	-5,5 %
Degré de couverture légal	107,60 %	109,34 %	-1,74 %
Nombre de contrats en prévoyance professionnelle	628	585	43
Portefeuille d'assurances en prévoyance professionnelle en CHF	1'525'962'852	1'444'787'015	81'175'837
Nombre de contrats en prévoyance individuelle	10'916	10'461	455
Portefeuille d'assurances en prévoyance individuelle en CHF	830'426'484	768'515'656	61'910'828

BILAN CONSOLIDÉ

Le bilan de la CCAP reflète la situation financière de l'institution dans son ensemble (prévoyance professionnelle et individuelle) à un moment donné, en l'occurrence au 31 décembre 2015.

Bilan au 31 décembre 2015

ACTIF (en CHF)	Consolidé au 31.12.2015	Consolidé au 31.12.2014
Placements		
Liquidités	49'356'988.58	36'930'684.08
Fonds de placements marché monétaire	809'542.44	819'472.92
Fonds de placements obligations	182'995'161.27	198'937'117.27
Fonds de placements actions	241'596'413.22	219'608'123.68
Fonds de placements immobiliers	32'471'215.30	26'762'464.86
Fonds de placements alternatifs	20'156'728.40	8'933'892.00
Fonds de placements privés	17'588'569.56	15'926'962.62
Fonds de placements obligations convertibles	26'668'520.64	29'827'240.80
Instruments financiers dérivés	6'794'177.27	432'119.17
Prêts à des corporations de droit public	18'604'825.00	12'510'000.00
Participations et prêts divers	687'257.00	897'495.00
Créances hypothécaires	67'606'760.36	64'475'145.68
Immeubles	160'873'385.00	158'887'200.00
	826'209'544.04	774'947'918.08
Compte de régularisation actif	5'550'298.17	6'391'610.71
Actifs provenant de contrats d'assurance	14'506'135.00	10'280'845.00
TOTAL DE L'ACTIF	846'265'977.21	791'620'373.79

PASSIF (en CHF)	Consolidé au 31.12.2015	Consolidé au 31.12.2014
Dettes		
Prestations de libre-passage et rentes	4'392'868.05	1'795'448.80
Banques / Assurances	0.00	1'548'764.76
Autres dettes	2'473'764.87	2'401'525.09
	6'866'632.92	5'745'738.65
Compte de régularisation passif	28'277'873.12	19'846'533.78
Réserve de cotisations des employeurs	1'957'186.86	1'458'146.51
Provisions non techniques	1'683'851.61	1'594'372.44
Capitaux de prévoyance et provisions techniques		
Capital de prévoyance des assurés actifs	594'789'773.00	545'838'229.00
Capital de prévoyance pour les rentiers	120'298'085.00	116'037'969.00
Provisions résultant de contrats d'assurance	13'315'756.77	13'746'522.47
Provisions techniques	22'009'199.00	22'203'931.00
	750'412'813.77	697'826'651.47
Réserve de fluctuation de valeurs	57'067'618.93	65'148'930.94
Capital de la Fondation, fonds libres / Découvert		
Situation en début de période	0.00	0.00
Excédent de produits	0.00	0.00
Situation en fin de période	0.00	0.00
TOTAL DU PASSIF	846'265'977.21	791'620'373.79

COMPTES D'EXPLOITATION

Les comptes d'exploitation récapitulent, pour leur part, les produits et les charges de l'exercice. La CCAP tient des comptes différenciés pour la prévoyance professionnelle et la prévoyance individuelle.

Au 31 décembre 2015

(en CHF)	Collectives 2015
Cotisations et apports ordinaires et autres	39'307'140.10
Prestations d'entrée	36'227'457.78
Apports provenant de cotisations et prestations d'entrée	75'534'597.88
Prestations réglementaires	(17'405'590.95)
Prestations extra-réglementaires	0.00
Prestations de sortie	(34'574'079.55)
Dépenses relatives aux prestations et versements anticipés	(51'979'670.50)
(Constitution) de capitaux de prévoyance, provisions techniques et réserves de cotisations	(28'634'956.35)
Produits de prestations d'assurance	2'382'861.27
Charges d'assurance	(5'623'415.80)
Résultat net de l'activité d'assurance	(8'320'583.50)
Résultat net des placements	5'681'551.70
Dissolution / (Constitution) des provisions non techniques	23'884.15
Autres produits	369'676.52
Autres frais	(142'028.65)
Frais d'administration	(3'117'693.39)
Excédent de produits / (charges) avant constitution de la RFV	(5'505'192.98)
Dissolution / (Constitution) de la réserve de fluctuation de valeurs (RFV)	5'505'192.98
EXCÉDENT DE PRODUITS	0.00

Individuelles 2015	Consolidé 2015	Consolidé 2014
19'983'537.00	59'290'677.10	55'079'169.15
10'666'539.45	46'893'997.23	67'282'550.11
30'650'076.45	106'184'674.33	122'361'719.26
(8'362'839.05)	(25'768'430.00)	(23'805'113.45)
(16'276.00)	(16'276.00)	(16'276.00)
(1'697'097.69)	(36'271'177.24)	(41'960'048.40)
(10'076'212.74)	(62'055'883.24)	(65'781'437.85)
(20'514'578.00)	(49'149'534.35)	(66'311'506.15)
108'856.70	2'491'717.97	1'769'460.15
(561'743.62)	(6'185'159.42)	(9'428'939.11)
(393'601.21)	(8'714'184.71)	(17'390'703.70)
2'193'326.43	7'874'878.13	47'293'006.02
(120'816.06)	(96'931.91)	(121'155.60)
19'986.00	389'662.52	418'653.83
(11'274.80)	(153'303.45)	(167'989.41)
(4'263'739.20)	(7'381'432.59)	(6'838'982.46)
(2'576'119.03)	(8'081'312.01)	23'192'828.68
2'576'119.03	8'081'312.01	(23'192'828.68)
0.00	0.00	(0.00)

ORGANES ET ORGANISATION

Conseil d'administration

Le conseil d'administration de la CCAP est constitué de 7 membres, soit 3 représentants de l'État et 4 représentants des assurés. Les administrateurs sont des personnalités marquantes qui connaissent parfaitement le tissu et les enjeux économiques de la région. Didier Berberat, à La Chaux-de-Fonds, est le président de la CCAP depuis le 1^{er} juillet 2013 .

Direction et organes

La conduite opérationnelle de la CCAP est assumée depuis le 1^{er} février 2013 par le directeur, Dimitri Kroemer, et sa gestion par une équipe d'environ 30 collaborateurs.

Par ailleurs, la CCAP est révisée par un organe de contrôle (KPMG SA), alors qu'une commission de contrôle constituée de trois membres et nommée par le Conseil d'Etat vérifie sa gestion financière et ses investissements. Un expert agréé en matière de prévoyance professionnelle (Pittet Associés SA) contrôle formellement la conformité des réserves de l'institution par rapport à ses engagements auprès des assurés.

Des agences générales pour le haut et pour le bas du canton sont à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Agence générale de La Chaux-de-Fonds

Rue Jardinière 75 – 2300 La Chaux-de-Fonds – T 032 913 32 24

Agent général : Claude-André Humair

Agence générale de Cernier

Rue de l'Epervier 4 – 2053 Cernier – T 032 853 28 35

Agent général : Alexandre Miletto

Agence générale de Neuchâtel

Rue de la Balance 4 – 2000 Neuchâtel – T 032 727 37 77

La composition du Conseil d'administration de la CCAP pour la période législative de 2013 à 2017

Représentants de l'Etat

Président	Didier Berberat – conseiller aux États, La Chaux-de-Fonds
Administrateur	Jean-Claude Baudoin – directeur du Bureau neuchâtelois des métiers du bâtiment, Bôle
Administrateur	Yanick Stauffer – juriste, La Chaux-de-Fonds

Représentants des assurés

Vice-Président	Roland Debély – ancien conseiller d'État, Cernier
Administrateur	Gérard Grisel – indépendant, Auvier
Administrateur	Daniel Lavanchy – directeur du home de Clos-Brochet, St-Blaise
Administratrice	Veronika Pantillon – juriste, Bevaix

Secrétaire hors conseil	Cynthia Da Silva – secrétaire de direction, Rochefort
--------------------------------	---

La composition de la Commission de contrôle de la CCAP pour la période législative de 2013 à 2017

Président	Jacques Rais – expert-comptable, Le Landeron
Secrétaire	Laurence Vaucher – archéologue, Môtiers
Membre	Christophe Gardet – économiste, Bevaix

La direction de la CCAP

Directeur	Dimitri Kroemer
Sous-directeur	Jean-Bernard Uldry – responsable financier
Sous-directrice	Sandra Noirjean – actuaire

N'HÉSITEZ PAS À NOUS CONTACTER !

Vous trouverez davantage d'informations sur la CCAP et l'exercice 2015 dans son Rapport annuel complet que vous pouvez commander gratuitement au moyen du coupon détachable ci-après, télécharger sur notre site Internet www.ccap.ch, ou demander directement à notre secrétariat.



CCAP

Caisse Cantonale d'Assurance Populaire

Rue de la Balance 4 – Case postale 2052 – 2001 Neuchâtel

T 032 727 37 77

ccap.neuchatel@ccap.ch

www.ccap.ch



Rapport annuel 2015

CCAP – Caisse Cantonale d'Assurance Populaire

✓ Oui, je commande gratuitement le Rapport annuel complet 2015 de la CCAP.

oui non

Je suis assuré-e à la CCAP pour la prévoyance professionnelle.

☐ ☐

Je suis assuré-e à la CCAP pour la prévoyance individuelle.

☐ ☐

☐ Madame ☐ Monsieur

Nom, Prénom :

.....

Adresse :

.....

Code postal et localité :

.....

E-mail (facultatif) :

.....



A

Nicht frankieren
Ne pas affranchir
Non affrancare

Geschäftsantwortsendung Invio commerciale-risposta
Envoi commercial-réponse



CCAP

Caisse Cantonale d'Assurance Populaire

Rue de la Balance 4

Case postale 2052

CH-2001 Neuchâtel